

30 ACTIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE RAISONNÉ

La CCPMB et ses 8 stations ont déposé, le 15 juin, leur candidature au dispositif « Espace Valléen » géré par le partenariat comprenant l'Europe (fonds européen FEDER¹, Programme POIA²), le Commissariat du Massif des Alpes (CIMA et ANCT³), les Régions Sud et Auvergne-Rhône-Alpes.

La stratégie proposée s'intègre aux activités du territoire tout en transformant progressivement le modèle économique de nos massifs en proposant une offre touristique 4 saisons. A ce jour, on dénombre 40 stratégies « Espaces Valléens » ce qui démontre qu'agir en réseau à l'échelle des Alpes est une solution pour maintenir des moyens qui transforment nos bassins de vie.

UNE DYNAMIQUE DE CONCERTATION

La CCPMB a lancé une très large concertation regroupant **les acteurs du tourisme mais aussi les professionnels des domaines de l'agriculture, de la forêt, du pastoralisme et de l'environnement.**

Cette phase a duré 3,5 mois avec :

- 18 entretiens avec les 10 maires, 10 présidents et directeurs/trices d'office de tourisme,
- 1 enquête adressée par les OT à leurs adhérents : 151 répondants représentant un panel très varié de socioprofessionnels,
- 8 ateliers réunissant près de 100 participants chaque fois (en présentiel et en visioconférence) sur les thématiques de la diversification de l'offre, la conciliation des usages, l'accueil des clientèles et les mobilités (éco-mobilités),

Cette dynamique de concertation a parfaitement fonctionné et a favorisé l'émergence de la stratégie touristique et du plan d'actions de notre territoire.

STRATÉGIE 2021-2027 : une trentaine d'actions pour un tourisme durable

Cette stratégie Espace Valléen vise à **s'adapter collectivement au changement climatique afin de maintenir la qualité de vie des populations et l'accueil des visiteurs. Elle permet d'encourager une offre touristique quatre saisons innovante et diversifiée à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels.**

Les actions retenues sont :

- Le renforcement de la diversification touristique en prenant en compte l'adaptation au changement climatique,
- La sensibilisation et la formation à ces nouveaux enjeux (transition écologique, économique...),
- La conciliation des usages,
- La poursuite d'actions en lien avec la mobilité,
- Le travail avec les acteurs de l'environnement,
- La poursuite des actions structurantes pour le territoire (Pays d'Art et d'Histoire, Escapades Baroques dans les Alpes, Pass Destination Mont-Blanc, travail sur le réchauffement des lits froids...).

Le budget total de celle-ci s'élève à plus de 12 millions d'euros. Les aides financières seront communiquées par le partenariat lors des sélections des candidatures au mois d'octobre prochain.

Il est primordial dorénavant d'articuler au mieux les attentes des acteurs du territoire avec les enjeux d'adaptation et d'évolution de l'offre touristique du Pays du Mont-Blanc.

POURSUITE DE LA POLITIQUE DÉJÀ ENGAGÉE DEPUIS 2015

La stratégie 2021-2027 prend la suite de celle de 2015. Une vingtaine de projets avait été réalisée dont :

- la démarche de candidature au label Pays d'art et d'histoire,
- la création d'un pass multi-activités permettant de valoriser l'offre touristique (Pass Destination Mont-Blanc),
- la rénovation du centre d'élevage du gypaète barbu à Domancy,
- la mise en place d'outils de visite en autonomie développés en fonction des nouvelles attentes des clientèles pour valoriser les patrimoines naturels et culturels (applications (Rando nature), guides multimédias, livrets de visite, sentiers revalorisés...) et les activités de pleine nature par exemple ont vu le jour grâce aux Espaces Valléens.

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Le Comité de pilotage réunit les partenaires financiers, 10 élus nommés par le maire de leur commune, les directeurs/rices des offices de tourisme et les porteurs de projets concernés. La mise en œuvre cette stratégie sera réalisée par l'animatrice Espace Valléen déjà présente à la CCPMB.

Président : Jean-Marc Peillex / jean-marc.peillex@ccpmb.fr
Contact presse : Elisabeth Amblard / 06 47 66 34 80 / e.amblard@ccpmb.fr